



RAPPEL

Carte aîné - Important

Tel que mentionné dans l'avis à la clientèle du 12 juillet dernier, prenez note qu'à compter du 1^{er} août prochain, toute personne possédant un laissez-passer privilège devra **OBLIGATOIREMENT** présenter la nouvelle carte de catégorie « Aîné » ou sa carte étudiante, sans quoi son passage sera refusé.

Notez que le chauffeur est aussi en droit d'interdire l'entrée à toute personne qui refuse de lui présenter sa carte d'identification. Le respect envers les chauffeurs est essentiel et ceux-ci pourront empêcher l'accès à toute personne leur manquant de respect ou faisant preuve d'intimidation.

Merci à tous de votre compréhension et de votre collaboration!

La direction du Transport collectif de La Jacques-Cartier